

xxxx-xxxxxxxx	0445700746	2025	EUR	25.0.9	m81-f	xx/xx/xxxx	27		A-app 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE DE PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT - BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP
VOOR TS-PARTICIPATIE**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Boulevard Anspach

N° : 111

Boîte : 10

Code postal : 1000

Commune : Bruxelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0445.700.746

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

07-08-2023

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 12-12-2025

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-08-2024

au

31-07-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-08-2023

au

31-07-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.1.2, A-app 6.2, A-app 6.3, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 6.8, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GOFFAUX FREDERIC

Agriculteur
Chaussée Romaine 12
5140 Sombreffe
BELGIQUE

VANELDEREN JEAN-PAUL

Agriculteur
Hekstraat 2
3890 Gingelom
BELGIQUE

CLEIREN JOSEPH

Agriculteur
Rue de Leau 25
1357 Hélécine
BELGIQUE

VRANCKEN MATHIEU

Agriculteur
Muizenberg 19
3770 Riemst
BELGIQUE

HOLVOET THIERRI

Agriculteur
Rue Gambremont 24
7830 Silly
BELGIQUE

DEMANET VINCENT

Agriculteur
Rue de la Tour 37
1450 Chastre
BELGIQUE

DGST & PARTNERS SRL (B00288)

0458736952
Avenue Emile Van Becelaere 28A
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

LECOQ MICHEL (A01756)
Réviseur d'entreprises
Rue de la Concorde 27
4800 Verviers
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<u>37.830.302</u>	<u>41.824.630</u>
6.1.1	21		
6.1.2	22/27		
	22		
	23		
	24		
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	37.830.302	41.824.630
	29/58	<u>6.206.234</u>	<u>5.180.148</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	865.156	786.528
	40		
	41	865.156	786.528
	50/53	5.199.635	4.247.230
	54/58	113.158	140.616
	490/1	28.285	5.774
	20/58	44.036.536	47.004.778

Ann.		Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>43.573.485</u>	<u>45.883.642</u>
Apport		10/11	41.777.112	40.602.478
Disponible		110		
Indisponible		111	41.777.112	
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.796.373	2.927.012
Réserves indisponibles		130/1		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.796.373	
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	0	2.354.150
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>463.051</u>	<u>1.121.136</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	415.133	1.069.363
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	5.259	92.117
Fournisseurs		440/4	5.259	92.117
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	0	10.935
Impôts		450/3	0	10.935
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	409.874	966.311
Comptes de régularisation		492/3	47.918	51.773
TOTAL DU PASSIF		10/49	44.036.536	47.004.778

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-150.640	-136.894
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	215.136	190.693
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	52.694	81.475
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-203.334	-218.369
Produits financiers	6.4	75/76B	1.532.592	3.298.929
Produits financiers récurrents		75	1.212.592	3.298.929
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	320.000	
Charges financières	6.4	65/66B	4.318.911	1.852
Charges financières récurrentes		65	2.083	1.852
Charges financières non récurrentes		66B	4.316.828	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-2.989.653	3.078.708
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	85.262	383.680
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-3.074.915	2.695.028
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-3.074.915	2.695.028

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-720.765	3.320.461
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-3.074.915	2.695.028
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	2.354.150	625.433
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	1.130.639	
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	0	2.354.150
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	409.874	966.311
Rémunération de l'apport	694	409.874	966.311
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	44.096.630
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	2.500	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	44.099.130	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	2.272.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	4.316.828	
Reprises	8485	320.000	
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	6.268.828	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	37.830.302	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	320.000	
(76A)		
(76B)	320.000	
66	4.316.828	
(66A)		
(66B)	4.316.828	0
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Exercice
6.300
650

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION 2024/2025

(A présenter à l'AG du 12.12.2025)

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente, notre rapport de gestion de l'organe d'administration au cours de l'exercice social qui a débuté le 01.08.2024 et qui s'est clôturé au 31.07.2025.

§ 1. Evolution des affaires

1.1. EVOLUTION DU RESULTAT

L'exercice 2024/2025 s'est clôturé avec un résultat négatif de 3.074.915,82 € en forte baisse par rapport au résultat positif de 2.695.027,67 € de l'an dernier. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- la chute des cours de l'action Südzucker au cours de l'exercice 2024/2025. La valorisation de l'action Südzucker est passée de 12,6620 € (prix d'achat moyen des actions Südzucker) à 11,1431 € (cours moyen de l'action Südzucker pour l'exercice 2024/25) d'où une réduction de valeur de 4.316.827,72 € pour les 2.842.075 actions Südzucker détenues par Sopabe-T ;
- la diminution du dividende des actions Südzucker versé en juillet 2025 (0,20 €/action contre 0,90 € l'an dernier), soit une baisse des revenus des actions Südzucker de 1.989.452,50 € (568.415,00 € en juillet 2025 contre 2.557.867,50 € en juillet 2024);
- la reprise de réduction de valeur de l'action RT suite à l'examen des comptes RT clôturés au 29 février 2025 estimée à un montant de 320.000,00 € pour les 1.200.000 actions RT détenues par Sopabe-T.

Le montant des dividendes perçus pour les 1.200.000 actions RT détenues Sopabe-T au cours de l'exercice 2023/24 s'élève à 540.000,00 € comme l'an dernier (dividende de 0,45 € par action RT).

Le résultat de l'exercice 2024/25 de - 3.074.915,82 € auquel s'ajoute le bénéfice reporté de l'exercice précédent de 2.354.150,16 € aboutit à une perte de 720.765,66 €

1.2. AFFECTATION DU RESULTAT (- 720.765,66 €)

L'organe d'administration propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Prélèvement d'un montant de **720.765,66 €** dans les réserves pour apurer la perte de l'exercice.
- Prélèvement d'un montant de **409.874,49 €** sur les réserves pour attribuer un dividende brut de **0,0824 € par action T** (0,20 € l'an dernier), pour rémunérer les 4.974.205 actions T qui ont droit à un dividende pour l'année 2024 et qui sont celles figurant sur le fichier arrêté au 31.12.2024.

Au total, le prélèvement sur réserves proposé par le conseil d'administration s'élève à 1.130.640,15 €.

1.3. COMPTES DE L'EXERCICE

L'organe d'administration propose d'arrêter les comptes dans la forme suivante :

Bilan (après répartition)

ACTIF	44.036.536,47
--------------	----------------------

<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>	<u>37.830.302,61</u>
2 actions SZVG (adhésion de Sopabe à la coopérative allemande SZVG)	5.000,00
1.200.000 actions RT (5,1297 € par action RT)	6.155.686,64
2.842.075 actions Südzucker (11,1431 € par action SZ)	31.669.615,97

<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>	<u>6.206.233,86</u>
Précomptes mobiliers à récupérer (2020 à 2025)	865.156,13
Placements trésorerie	5.199.634,81
Valeurs disponibles	113.157,56
Intérêts cptes bancaires à recevoir	28.285,36

PASSIF	44.036.536,47
---------------	----------------------

<u>FONDS PROPRES</u>	<u>43.304.410,33</u>
<u>Apports</u>	<u>41.777.111,76</u>
actions A (CBB, CoCo, Fédé-RT, Verbond)	360.000,00
actions B (1 action B par coopérateur B)	41.640,00
actions T (1 action T par 0,6534 t de betteraves en contrat de base à 17 °Z)	41.375.471,76

Réerves disponibles (<i>prélèvement 2024/25 : 1.130.640,15 €</i>)	<u>1.796.373,27</u>
---	---------------------

<u>DETTES</u>	<u>463.051,44</u>
Dettes commerciales	5.259,11
Dividendes actions T à payer au 30/11/2025	409.874,49
Comptes de régularisation (provision taxe compte-titres)	47.917,84

Compte de résultats

<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>- 203.334,39</u>
<u>PRODUIT D'EXPLOITATION</u>	<u>64.496,42</u>
Indemnités comité stratégique RT HTVA	64.496,42
<u>COUT D'EXPLOITATION</u>	<u>267.830,81</u>
Frais de fonctionnement (loyer, salaires, réunions, ...)	215.136,36
Taxes (taxe comptes-titres, taxe des sociétés)	52.694,45
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	<u>-2.786.319,18</u>
Revenus participation : dividendes (0,45 €) ; 1.200.000 actions RT	540.000,00
Revenus participation : dividende (0,20 €) ; 2.842.075 actions Südzucker	568.415,00
Revenus participation : dividende action SZVG	250,00
Produits financiers (intérêts comptes bancaires et revenus placements)	103.926,91
Charges financières (frais bancaires, intérêts négatifs, ...)	-2.083,37
Charges financières non récurrents (réduction de valeur actions Südzucker)	-4.316.827,72
Revenus financiers non récurrents (reprise réduction de valeur actions RT)	320.000,00
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>-2.989.653,57</u>
Impôts (préc.mob.allemand non récupérable s/divid. actions Südzucker)	-85.262,25

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024/25	-3.074.915,82
---------------------------------------	----------------------

1.4 EVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les apports sont formés de trois sortes d'actions : actions A, actions B et actions T.

Actions A détenues par les associés A

Le nombre total d'actions A est resté identique. Au cours de l'exercice, vzw Coco Vlaanderen a cédé 2.497 actions A à asbl Fédé-RT et 503 actions A à vzw Verbond Vlaamse Suikerbietplanters Tiense. Les 30.000 actions A ont une valeur nominale de 12 € et se répartissent désormais comme suit : asbl CBB-PB (12.000 actions A), asbl CBB (3.000), asbl Fédé RT (11.850) et vzw Verbond Vlaamse Suikerbietplanters Tiense (3.510).

Variation du nombre d'actions B détenues par les planteurs (associés B)

Le nombre d'actions B d'une valeur nominale de 12 € est passé de 3.540 en début de l'exercice à 3.470 à la clôture de l'exercice au 31.07.2025, soit 70 unités de moins. Il y a eu 195 départs de coopérateurs (dont 114 cessions et 81 remboursements par Sopabe-T) contre 125 admissions (dont 114 cessions et 11 achats à Sopabe-T).

Variation du nombre d'actions T

Le nombre d'actions T d'une valeur nominale de 8,24 € a augmenté de 142.088 unités passant de 4.831.237 en début d'exercice à 4.973.325 à la clôture au 31.07.2025. Cette augmentation résulte :

- de la souscription de 150.497 actions T supplémentaires par 334 coopérateurs pour augmenter leur contrat de base de livraison de betteraves 2024 ;
- du remboursement au 15 décembre 2024 de 7.529 actions T sur demande de 20 coopérateurs ayant cessé ou réduit leurs droits de livraison sans cession à un autre coopérateur ;
- du remboursement de 880 actions T à 13 planteurs sortants après un transfert de droits.

La situation des apports au 31 juillet 2025 est la suivante :

- actions A :	30.000 actions x 12 €	=	360.000,00 €
- actions B :	3.470 actions x 12 €	=	41.640,00 €
- actions T :	4.973.325 actions x 8,24	=	<u>40.980.198,00 €</u>
			41.381.838,00 €

Les apports complémentaires constituent la retenue sur la valeur de retrait des actions T lorsque les planteurs demandent volontairement le remboursement total ou partiel de leurs actions T sans cession de leur contrat de base et de la participation correspondante à un autre coopérateur. Ces apports complémentaires totalisent 395.273,76 € au 31 juillet 2025. Ils comprennent la retenue de 0,62 € sur les 7.529 actions T remboursées en décembre 2024 et sur les 35.330 actions remboursées en décembre 2023 ainsi que les ex-primes d'émission des actions T non remboursées en décembre 2022 (84.350 actions), en décembre 2021 (92.405) en décembre 2020 (120.802) en décembre 2019 (96.608), en décembre 2018 (16.192), en décembre 2017 (3.937) en décembre 2016 (2.168). Le montant total de 395.237,76 € est établi comme suit : $[(2.168+3.937+16.192) \times 2,04 \text{ €} + (96.608 + 120.802+92.405+84.350) \times 0,82 \text{ €}] + (35.330+7.529) \times 0,62 \text{ €}$.

Les remboursements demandés par les planteurs au cours de l'exercice pour cesser ou réduire leurs livraisons de betteraves à la RT pour la campagne 2024/25 seront réalisés le 15 décembre 2025 : 3.102 actions T seront remboursées à la demande de 7 coopérateurs.

1.4 RISQUES ET INCERTITUDES – CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D’AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE

Sopabe-T n'exerce pas d'activité industrielle. La situation financière de Sopabe-T dépend étroitement de l'évolution de l'activité industrielle du groupe sucrier Südzucker et de sa filiale belge Raffinerie Tirlemontoise (RT) puisque 86 % de ses actifs sont investis en actions RT et en actions Südzucker. Les principales ressources financières de Sopabe-T sont les dividendes des actions RT et Südzucker.

Par leur activité, la RT comme Südzucker, sont exposées à des risques spécifiques à l'industrie sucrière qui, en cas de survenance, pourraient affecter la situation financière de Sopabe-T. La position importante de RT au sein du groupe SZ et l'éventualité de restructuration au sein de celui-ci peuvent indirectement être aussi des facteurs de risque pour Sopabe-T.

D'autres facteurs de risque sont l'exposition directe du secteur sucre aux fluctuations du marché mondial, la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation des importations ukrainiennes dans l'UE ainsi que les résultats de nombreuses négociations commerciales à l'issue desquelles l'UE pourrait accorder à des pays tiers des contingents d'importations supplémentaires de sucre sans droit de douane ou à droits réduits (MERCOSUR, accords bilatéraux, ...), sans parler des campagnes anti-sucre ni de la baisse de la consommation du sucre en Europe occidentale.

Il y a aussi l'interdiction croissante de divers produits de protection phytosanitaires (néonicotinoïdes, ...), les objectifs de réduction d'utilisation des engrais, des produits phytosanitaires dans le cadre du Green Deal, la hausse des prix des engrais et de l'énergie qui menacent la rentabilité de la culture betteravière. Un revenu insuffisant de la betterave risque d'entraîner la démission des coopérateurs planteurs de betteraves et par conséquent, une réduction des apports (remboursement d'actions B et T).

Au niveau de Sopabe-T, les risques mis en évidence ci-dessus sont couverts par la constitution de réserves pour faire face à une éventuelle réduction de valeur de ses actifs et de ses apports. Hormis les actions Südzucker et RT, les actifs détenus par Sopabe-T sont placés sans risques (comptes à terme, ...) et diversifiés auprès des principales institutions bancaires belges.

1.6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important de nature à modifier la situation de la société n'est survenu au cours de l'exercice 2024/25.

§ 2. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice 2024/25 et jusqu'à la date de rédaction de ce rapport de gestion, le cours de l'action Südzucker est passé sous la barre des 10,00 €. Dans un communiqué du 10 octobre 2025, Südzucker a annoncé pour l'exercice en cours une forte diminution de son résultat d'exploitation dans les segments du sucre, de CropEnergies (bioéthanol). A l'échelle mondiale, la baisse des prix du sucre et de l'éthanol s'explique par la baisse du prix du pétrole qui d'une part, rend le bioéthanol moins compétitif et d'autre part, favorise la transformation de la canne en sucre plutôt qu'en bioéthanol chez les grands producteurs mondiaux. Sur le marché européen, c'est l'importation massive de sucre en provenance d'Ukraine qui a entraîné la diminution croissante des prix dans l'UE au cours de l'exercice 2024/25. La décision de la Commission de limiter les importations ukrainiennes pour 2025/26 devrait améliorer la situation du marché UE à partir de 2026.

§ 3. Prévisions budgétaires pour l'exercice 2025/26

Le budget est établi sur base des données et des *hypotheses* suivantes :

- Les dividendes reçus pour les 1.200.000 actions RT seront identiques à ceux reçus en 2024/25 soit 540.000 € (0,45 € garanti par action RT) ;
- Si le dividende par action Südzucker à recevoir en juillet 2026 est de 0,20 € comme en juillet 2026, les revenus pour des 2.842.075 actions Südzucker atteindront 568.415 € et les impôts atteindront 85.000,00 € (partie non récupérable du précompte mobilier allemand sur les dividendes d'actions Südzucker) ;
- Les frais de fonctionnement, frais bancaires seront identiques à 2024/25 (+ indexation) ;
- Pour les intérêts des placements et comptes bancaires, nous considérons un taux de 2,3 %. La taxe annuelle (0,15 %) sur les comptes titres en actions Südzucker devrait atteindre 50.000,00 €.

<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>912.000</u>
Dividendes actions RT (id.2024/25)	540.000
Dividendes actions Südzucker (id.2024/25)	568.000
Indemnités comité stratégique RT (id 2024/25+index)	64.000
Services et bien divers, rémunérations (id.2024/25 + index)	-210.000
Divers (taxe compte-titres, ...)	-50.000
<u>Résultat financier (intérêts des placements – frais bancaires)</u>	<u>117.000</u>
Intérêts placements	120.000
Frais bancaires	-3.000
<u>Impôts (précompte allemand non récupérable sur dividende actions SZ)</u>	<u>-85.000</u>
BENEFICE PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025/2026 après impôts	944.000

§ 4. Informations complémentaires (cf. art.3 :6 du CSA)

Tous ces postes sont énumérés dans le rapport conformément à l'article 3:6 du CSA :

- recherche et développement : sans objet ;
- succursale : sans objet ;
- perspectives de continuité : cf § 1. Sur base des éléments actuellement connus, le risque de discontinuité de la Sopabe-T est réduit à son minimum et l'organe d'administration justifie l'hypothèse de continuité par le fait que le budget établi pour le prochain exercice est en boni et que les liquidités sont importantes.
- conflits d'intérêts : sans objet ;
- mouvement des apports : les mouvements du capital en actions T respectent les règles internes et sont effectués en relation avec les transferts de quota ;
- risques financiers et utilisation des instruments financiers : il n'y a pas d'utilisation de produits dérivés. Les seuls actifs financiers sont des dépôts bancaires à terme fixe, des comptes courants et des participations dans le secteur économique conformément à son objet. La coopérative a placé sa trésorerie dans des produits à capital garanti à court terme et à moyen terme sans risque de liquidité. L'organe d'administration a pris toutes les mesures pour suivre régulièrement les dites participations. Le suivi est exposé dans le corps du rapport.

§ 5. Valeur des actions RT, Südzucker et des actions A, B et T

a) Valeur des actions RT inscrites à l'actif du bilan

En 1997, la Sopabe-T a acquis 1.200.000 actions RT au prix de 8,24246 € par action RT pour un montant total de 9.890.951,64 €. Lors d'une AGE RT (25.02.2008), il a été décidé de rembourser une partie de la prime d'émission des actions RT. Le montant de 1.783.265,00 € a été remboursé à Sopabe-T. Dès lors, le montant pour les actions RT figurant à l'actif du bilan en 2018 s'élevait à 8.107.686,64 € (9.890.951,64 – 1.783.265,00), ce qui correspond à une valeur de 6,7564 € par action RT.

En 2019, la RT a cédé sa filiale Saint-Louis-Sucre (SLS) à sa maison-mère Südzucker. Il en est résulté une baisse des actifs de la RT qui s'est traduite par une réduction de valeur des actions RT. **Au terme de l'exercice 2018/19 de Sopabe-T**, l'organe d'administration a estimé la réduction de valeur des actions RT inscrites à l'actif de la Sopabe-T à 900.000,00 €, ce qui correspond à une valeur de 6,0064 € par action RT $[(8.107.686,64 - 900.000,00)/1.200.000]$.

Lors de son exercice clôturé au 29/2/2020, le résultat d'exploitation de la RT a pour la deuxième année consécutive été en perte. En cause, une réduction des ventes de sucre dans un contexte de prix du sucre très bas pendant deux ans et une augmentation des coûts de production due aux problèmes de qualité à l'usine de Wanze. A cela s'est ajouté le fait que dans le courant de l'exercice 2019/20, la filiale RT/TS Services de la RT a versé un dividende de 130 millions € à Südzucker et que la RT a procédé à une réduction de la valeur de sa filiale RT/TS Services de 27 millions € et à une réduction de la valeur de sa filiale Sogelaf Chabert de 10 millions €. **Au terme de l'exercice 2019/20 de Sopabe-T**, l'organe d'administration a estimé la réduction de valeur des actions RT inscrites à l'actif à 1.167.000,00 €, ce qui correspond à une valeur de 5,0339 € par action RT $[(8.107.686,64 - 900.000,00 - 1.167.000,00)/1.200.000 \text{ actions RT}]$.

Lors de l'AGE RT du 25.2.2022, la RT a décidé de distribuer un dividende de 0,65 € par action RT avant la fin de son exercice clôturé au 28.02.2022. Le 25 février, la RT a versé à ses deux actionnaires un montant de 780.000,00 € pour les 1.200.000 actions RT de catégorie A détenues par Sopabe-T et un montant de 131.219.999,30 € pour les 201.876.922 actions RT de catégorie B détenues par Südzucker. Il en est résulté une baisse des fonds propres de RT de 132 M€.

Cette baisse des fonds propres a été toutefois tempérée par la nette amélioration du résultat d'exploitation de la RT pour son exercice clôturé au 28.2.2022 (39,4 M€) : un niveau comparable aux années avant quota par la perspective d'un résultat d'exploitation encore meilleur pour le prochain exercice estimé sur base des volumes de sucre vendu à des prix élevés au cours du deuxième semestre 2022. **Au terme l'exercice de 2021/22 de Sopabe-T**, l'organe d'administration a estimé la réduction de valeur des actions RT inscrites à l'actif à 120.000,00 €, ce qui correspond à une valeur de 4,9339 € de l'action RT $[(8.107.686,64 - 900.000,00 - 1.167.000,00 - 120.000,00)/1.200.000 \text{ actions RT}]$.

Pour l'exercice de la RT clôturé au 28.2.2023, on constate une augmentation du résultat d'exploitation de la RT mais une forte augmentation des dettes financières. **Au terme l'exercice de 2022/23 de Sopabe-T**, l'organe d'administration a estimé la réduction de valeur des actions RT inscrites à l'actif à 85.000,00 €, ce qui correspond à une valeur de 4,8631 € de l'action RT $[(8.107.686,64 - 900.000,00 - 1.167.000,00 - 120.000,00 - 85.000,00) / 1.200.000 \text{ actions RT}]$.

Au terme l'exercice de 2023/24 de Sopabe-T, l'organe d'administration a estimé que les bons résultats de l'exercice de la RT clôturé au 28.02.2024, permettent de maintenir la valeur de l'action RT estimée à 4,8631 € par action.

Au terme l'exercice de 2024/25 de Sopabe-T, sur base des résultats de l'exercice de la RT clôturé au 28.02.2025, l'organe d'administration a estimé la valeur de l'action RT à 5,1297 € à comparer à l'estimation de 4,8631 € au terme de l'exercice 2023/24. Cette nouvelle estimation a conduit à comptabiliser une reprise de réduction de valeur de 320.000,00 € pour les 1.200.000 actions RT inscrites à l'actif de la Sopabe-T

b) Valeur des actions Südzucker inscrites à l'actif du bilan

Les 2.842.075 actions Südzucker inscrites à l'actif du bilan au 31.07.2025 ont été acquises pour un montant total de 35.986.443,69 €, soit un prix d'achat moyen de 12,6620 €. Comme cette valeur est supérieure au cours moyen annuel de l'action Südzucker entre le début et la clôture de l'exercice écoulé (11,1431 €), l'organe d'administration propose une réduction de valeur 4.316.827,72 € conformément aux règles d'évaluation fixées par l'organe d'administration du 7.10.2020.

c) Valeur des actions A, B et T

Pour ce qui est de la valeur des actions A et B, l'organe d'administration propose aussi de maintenir inchangée leur valeur nominale à 12 € par action.

Pour ce qui est des actions T détenues par les membres et qui correspondent pour l'essentiel aux actions de la RT et Südzucker détenues quant à elles par la société, la question de leur valeur a été réexaminée.

Malgré la baisse de valeur de l'action RT (supra a), l'organe d'administration propose de maintenir inchangé le prix de souscription de l'action T à 8,24 € par action.

L'organe d'administration estime en effet qu'actuellement, les actifs de la société (44 M€ dont 5,2 M€ sous forme de placements et de liquidités) peuvent garantir la valeur d'échange de 8,24 € des 4.973.325 actions T (+/- 41,4 M€) détenues par les coopérateurs au 31.7.2025.

§ 6. Répartition du résultat de l'exercice

Pour l'exercice social clôturé au 31.07.2025, l'organe d'administration propose l'affectation du résultat décrite en § 1.2.

§ 7. Honoraires et honoraires supplémentaires du Commissaire

Le mandat s'élève à 6.300 € hors TVA + index. Des prestations supplémentaires ont été payées au Commissaire pour la mission relative à la distribution de dividendes (650 € hors TVA).

§ 8. Propositions de l'organe d'administration

L'organe d'administration vous propose :

- d'approuver le rapport de gestion qu'il vous présente ;
- d'accepter la répartition du résultat ;
- d'approuver les comptes annuels comportant le bilan, les comptes de résultats et l'annexe dans la forme dans laquelle ceux-ci vous sont présentés, sous réserve du rapport du commissaire ;
- de maintenir la valeur des actions A, B et T ;
- de donner décharge de son mandat pour l'exercice écoulé à l'organe d'administration ;
- de donner décharge de son mandat pour l'exercice écoulé au commissaire.

Le 27 octobre 2025,
L'organe d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA « SOCIETE DE
PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT – BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP VOOR TS-
PARTICIPATIE » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 juillet 2025**

BOULEVARD RANSFACH 111, 1000 BRUXELLES

RPM BRUXELLES- BE0445.700.746

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de votre société «SOCIETE DE PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT – BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP VOOR TS-PARTICIPATIE » (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 24 novembre 2022, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 juillet 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société durant 04 exercice consécutif

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société « SOCIETE DE PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT - BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP VOOR TS-PARTICIPATIE », comprenant le bilan au 31 juillet 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 44.036.536 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 3.074.915.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 juillet 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et Associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et Associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et Associations, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et Associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Aucune décision de l'organe de gestion n'a donné lieu à une procédure de conflit d'intérêt.
- Dans le cadre de l'article 6:115 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons établi le(s) rapport(s) d'évaluation ci-joint(s) sur le test de l'actif net.
- Nous avons procédé à la vérification des données comptables et financières historiques et prospectives du rapport du conseil d'administration dans le cadre de la ou des répartition(s) décidée(s) par l'assemblée générale conformément à l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations et nos décisions au conseil d'administration annoncée.

Fait à Verviers , le 05 novembre 2025

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par

Michel LECOQ
Réviseur d'entreprises

Rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'assemblée générale de la société «SOCIETE DE PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT – BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP VOOR TS-PARTICIPATIE » dans le cadre de la distribution d'un dividende

BOULEVARD ANSPACH 111, 1000 BRUXELLES
RPM BRUXELLES- BE0442.583.086

Conformément à l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations, nous publions, en notre qualité de commissaire, un rapport d'examen limité adressé à l'assemblée générale (ou à l'organe d'administration) de la société «**SOCIETE DE PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT – BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP VOOR TS-PARTICIPATIE** » sur l'état résumant la situation active et passive arrêté au 31 juillet 2025. Ainsi, notre mission s'inscrit dans la prise de décision envisagée de distribution aux actionnaires à concurrence de € 409.874,49

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société au 31 juillet 2025, établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilité de l'organe d'administration relative à l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

L'organe d'administration est responsable de l'établissement de cet état résumant la situation active et passive au 31 juillet 2025 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du respect des conditions requises par les articles 6:114 et 6:115 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA, International Standards on Auditing) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduiraient à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la société «SOCIETE DE PARTICIPATION BETTERAVIERE-RT – BIETENPLANTRSVENNOOTSCHAP VOOR TS-PARTICIPATIE » arrêté au 31 juillet 2025, qui fait apparaître un total du bilan de 44.036.536 € et un résultat de la période en cours de -3.074.915 € n'a pas été établi conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de l'utilisation de notre rapport

Ce rapport a été établi uniquement en vertu de l'article 6:115 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution proposée aux actionnaires pour un montant de € 409.874,49 € et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Fait à Verviers, 05 novembre 2025

La "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par

Michel LECOQ
Réviseur d'entreprises